



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 33

Janvier 2020

Le mot du maire

Chères habitantes et chers habitants de Moutier Rozeille,

Pour notre commune, l'année 2019 a été marquée par la finalisation de notre salle des fêtes, l'installation de deux médecins généralistes et la fin du chantier des fouilles de Saint Hilaire.

Nous avons aussi adressé, dans la tristesse, un adieu solennel à Monsieur André FOURAT, maire honoraire et chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole, qui s'est investi comme maire de 1969 à 1995 pour le bien de la commune.

Concernant notre communauté de communes Creuse Grand Sud, depuis le mois d'avril nous attendons encore et toujours des nouvelles de la tenue du procès suite à la plainte que nous avons déposée.

Cette année, du 15 au 21 février, nous accueillerons des étudiants en Master d'arts appliqués qui vont porter un regard extérieur et délivrer une réflexion sur des orientations possibles pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la commune, sur le thème « 2400 ans d'histoire à Moutier Rozeille ». C'est une opportunité pour la commune et je sais que vous leur réserverez un accueil chaleureux. Sur ce sujet, prenez le temps de lire le dépliant joint en page centrale.

Bien évidemment, j'adresse mes meilleurs vœux, avec l'ensemble du conseil municipal, aux employé-e-s de la mairie, à notre enseignante, à tout le milieu associatif et bien sûr à vous toutes et à vous tous.

Que cette nouvelle décennie reste dans l'esprit de convivialité, de respect et d'entraide de notre commune.

Votre maire,

Jean Paul BURJADE

Inventaire des travaux d'investissement 2019

Les gros chantiers en 2019 :

La finalisation des travaux d'extension et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes.

La poursuite du programme d'accessibilité et d'adaptation d'un poste de travail.

La finalisation de l'aide à l'installation de professionnels de santé.

Liste non-exhaustive des autres investissements de 2019 :

- L'achat de panneaux, de barrières et de matériels ainsi que le marquage au sol du passage piéton devant l'école au titre de la sécurité routière,

- La confection d'armoires pour la salle des fêtes, l'acquisition d'une grappe pour le tracteur communal, la réfection du chauffage pour un logement locatif,

- L'achat de matériels et de mobiliers pour la cantine et le secrétariat.

Au total, le montant des travaux d'investissement engagés en 2019 s'élève à 24 043,86 €.

Ces travaux sont d'ores et déjà réalisés à hauteur de 13 134,30 €

Les travaux restant à réaliser, pour un montant de 10 909,56 €, concernent principalement le columbarium et les placards de la salle des associations.

Conseil municipal du mardi 16 juillet 2019

1) Proposition d'étude sur la mise en valeur du patrimoine de la commune :

Nous avons été saisis par le pôle supérieur de design Nouvelle Aquitaine pour accueillir un séjour d'étude-projet en territoire afin de valoriser Moutier Rozeille. Ce sont 16 étudiants en Master qui vont travailler en équipes pluridisciplinaires, et avec les habitants, sur le thème : « 2400 ans d'histoire à Moutier Rozeille ». Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires sur la faisabilité avant la signature d'une convention.

2) Composition du conseil communautaire Creuse Grand Sud :

Concernant le nombre et la répartition des sièges par commune, le conseil municipal adopte la proposition de répartition avec accord local qui porterait pour Moutier Rozeille à deux (au lieu d'un) le nombre de conseillers communautaires.

3) Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le conseil municipal a décidé de ne pas approuver le rapport de la CLECT tel que présenté car ce dernier n'a pas tenu compte des charges non centralisées.

4) Contrat temporaire pour l'aide aux travaux des espaces verts :

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer un contrat d'embauche de trois mois sur un an, dont les horaires seront annualisés. Le coût approximatif pour la commune serait de moins de 5 000€00.

5) Participation financière au voyage scolaire à Paris des élèves de l'école de Néoux :

Le conseil municipal accorde une participation financière de 200€00 pour alléger la contribution familiale des enfants de notre commune.

6) Convention avec GRDF pour la mise en place d'une télérelève :

Après lecture et échange, la **délibération a été ajournée faute de renseignements sur l'impact visuel**

7) Demande de dérogation pour un dossier d'urbanisme :

Pour appuyer la demande d'un permis de construire d'un propriétaire de Lachaud, le conseil municipal a décidé de modifier la délibération initiale dont la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a refusé la dérogation. Il décide de proposer une argumentation complémentaire.

8) Questions diverses :

L'association Pet's Rescue France sur Aubusson recherche une mise à disposition d'un local ou d'un terrain.

LEZ'ARTS SUD 23 : Cette association demande la possibilité d'organiser une exposition de peinture durant l'été 2020. Les modalités pratiques restent à définir, le conseil n'y est pas opposé.

Eclairage public : Une campagne sera exécutée à l'automne.

Conseil municipal du jeudi 31 octobre 2019

1) Attribution de compensation 2019 :

Monsieur le maire propose au conseil de ne pas approuver cette proposition (rapport de la CLECT), compte tenu de la non prise en compte des charges de « décentralité » et ceci conformément à une délibération du conseil municipal du 12 avril 2019. Pour la commune, cela aurait été une ponction budgétaire de 10 510,00 €.

2) DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 2020 :

Deux projets semblent être éligibles. Il s'agit de la réfection du clocher de l'église suite à des infiltrations d'eau et de la réfection des sols dédiés à l'usage de l'école.

Pour le clocher, le montant de la subvention serait de 25% pour un montant estimé des travaux de l'ordre de 9000 € HT.

Pour la réfection du plancher de l'école, la subvention serait de 70% pour un montant des travaux en attente de chiffrage par les entreprises.

3) Convention de stage pour le SEPT (Séjour d'étude-Projet en territoire) :

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention.

Pour mémoire, il s'agit de l'accueil des étudiants de DSAA (Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués) « design écoresponsable » du Pôle Supérieur de Design de Nouvelle Aquitaine du lycée de La Souterraine, en résidence d'étude et de projet sur la commune. Ces étudiants évalueront l'attractivité patrimoniale de Moutier Rozeille et les projets à développer en ce sens sur la commune. Ils seront présents pendant une semaine, ils iront à la rencontre des habitants, des membres du tissu associatif et des élus. Ils feront un premier rendu de leur travail le dernier jour de la semaine.

4) Points sur les travaux 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés depuis le début de l'année et rend compte des difficultés liées à l'absence de réactivité des entreprises. Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, cette année, les travaux ont été limités au strict nécessaire.

5) Columbarium :

Considérant que nous ne disposons plus de place dans le columbarium,
Considérant qu'une extension pourrait être créée perpendiculairement à l'existant,

Considérant que cette réalisation n'est pas subventionnable,

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à initier cette opération dans les plus brefs délais.

6) Modification budgétaire pour inscrire les travaux 2019 faits en régie :

Cette modification a pour but de régulariser des écritures afin de récupérer la TVA sur les travaux réalisés en régie.

7) Participation financière au ramassage scolaire sur le RPI pour l'année 2019-2020 :

Pour la rentrée 2019, le règlement des transports scolaires de la région Nouvelle Aquitaine a instauré un barème par tranche en fonction du montant du quotient familial. De plus, une famille qui aura omis de fournir ses données fiscales se verra appliquer le tarif de la tranche la plus haute.

Le conseil municipal adopte le principe du remboursement aux familles sur justificatif de paiement et se réserve le droit, pour le cas du tarif de la tranche la plus haute, de demander un justificatif des données fiscales afin d'établir la participation financière à hauteur de la tranche correspondant à la situation fiscale réelle de la famille.

Conseil municipal du mardi 10 décembre 2019

1) Amendes de polices 2018 :

Le conseil municipal est informé que la commune bénéficie au titre des amendes de police 2018 d'un montant de 272,00 €.

Conscient que cette somme ne peut être employée qu'à l'acquisition de matériel pour mise en sécurité de la voirie, il autorise le maire à effectuer les achats utiles en relation avec cette attribution.

2) Prise en charge par le département de deux allers-retours vers la médiathèque :

Au titre du déplacement des écoles vers la médiathèque intercommunale de Felletin, qui est la plus proche, le conseil départemental finance jusqu'à trois allers-retours sur sollicitation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer cette démarche pour deux déplacements.

3) Autorisation de dépenses anticipées des crédits d'investissement :

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 et dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

4) Renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel :

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la CNP prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an et de conclure avec cette société deux contrats pour la couverture des risques statutaires des personnels. L'un pour le personnel affilié à la CNRACL et l'autre pour le personnel affilié à l'IRCANTEC.

5) Attribution de l'indemnité allouée au receveur municipal :

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité évaluée à 260,66 € au receveur municipal.

6) Modification budgétaire en dépenses d'investissement 2019 :

Cette modification permettra de comptabiliser les dernières factures ou bons pour accord déjà envoyés, en dépenses d'investissement 2019. Le dépassement du montant voté initialement s'explique par la prise en compte, en cours d'année, des avenants, positifs et négatifs, liés aux travaux de la salle des fêtes, et des révisions de prix appliquées par certaines entreprises. Bien évidemment, nous disposons des ressources en trésorerie sur le budget de fonctionnement.

7) Dossiers DETR Eglise et Ecole :

Pour information, les projets ont été déposés et le montant des travaux s'élèverait à :

OPERATIONS	MONTANT HT	DETR	AUTO FINANCEMENT
EGLISE	7 694,00 €	1 923,50 €	5 770,50 €
ECOLE	5 107,00 €	3 574,90 €	1 532,10 €
TOTAUX	12 801,00 €	5 498,40 €	7 302,60 €

8) Questions diverses :

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont désormais disponibles en mairie. Ils seront affichés et publiés sur le site internet de la commune. Ces tarifs privilégient les habitants de la commune et assure la gratuité aux associations à but non lucratif de la commune.

Appel à projet scientifique de la région :

L'opération envisagée est la réalisation d'un film sur le site archéologique de Saint Hilaire retraçant son histoire. La commune serait porteuse du projet. Le montage et l'instruction du dossier seraient réalisés par la Direction des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine (réfèrent scientifique). Le montant pour la commune serait de moins de 1 250 € pour un projet subventionnable à hauteur de 5 000 €.

FÊTE DE MOUTIER ROZEILLE 2019



Encore une journée formidable, une ambiance survoltée et une convivialité inégalée.

Merci à Marie-Claude, Sylvie et Denise, qui posent avec les danseuses, et aussi à tous les bénévoles qui se sont impliqués.

BRAVO À L'AMICALE DE MOUTIER ROZEILLE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

MOUTIER - ROZEILLE

Samedi 1er février

Salle polyvalente à 20h00



LOTO



Ouverture des portes à 19h30

Organisé par l'Association de parents d'Elèves Tardes - Rozeille

Bon d'achat de 300 €, 200 €, pompe à bière, hoverboard enfant, nombreux autres lots

8 parties dont 1 partie enfants

5 € le carton, 6 pour 20 €, 12 pour 30 €

Renseignements - réservation conseillée :

au 06 79 68 20 93

Restauration sur place

Ne pas jouer sur la voie publique

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Impression C'Color

Afin de soutenir les projets éducatifs destinés aux enfants de nos cinq communes,

Néoux

Moutier Rozeille

Saint Avit de Tardes

Sainte Feyre la Montagne

Saint Pardoux le Neuf,

Venez nombreux à cette soirée !

Un service d'Aide et d'accompagnement à domicile



Depuis plus de 55 ans, nous intervenons dans vos familles et nous vous accompagnons dans tous les gestes de la vie quotidienne. C'est pour nous, un véritable engagement solidaire.

Nos 250 salariés interviennent 7j/7 auprès des personnes âgées, handicapées, actifs pour de l'entretien du logement ou pour de la garde d'enfant. Le métier évolue, vos besoins aussi, c'est pourquoi nos intervenants sont régulièrement formés pour effectuer différentes tâches à vos côtés : aide à la toilette, à l'habillage, préparation et encadrement de repas, lever, coucher, entretien du logement.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nos responsables de secteur étudient, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 83 35 00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement à Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux, ... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur.

À la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ?

Dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

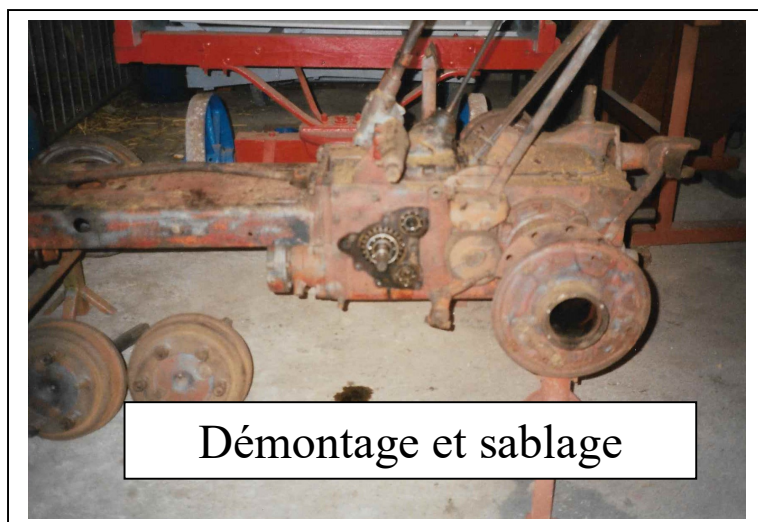
Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson
05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr

Nos habitants ont du talent !

Nous avons la chance sur la commune d'avoir un retraité installé à Bordessoule qui a une passion pour les tracteurs des années 50. Il les restaure complètement avec des pièces d'origines et ce, quels que soient leur modèle et leur état (Société Française, Allis Chalmers, Mac Cornick...)

En effet, depuis 1982, Didier a suivi l'exemple de son père et s'est passionné très jeune pour les vieux tracteurs, il a même ouvert un musée privé en région parisienne.

Comme il le dit : « Pour faire renaître un tracteur, il faut près de 800 heures de travail. Loin du souci lucratif, la valeur, c'est le temps qu'il faut y passer...tout simplement ! ».



Association SFV
(Société Française Vierzon)
Monsieur DUFOUR Didier
8 Bordessoule
23 200 MOUTIER ROZEILLE
06 80 13 09 47

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à six semaines avant un scrutin. Pour les municipales 2020, la date limite d'inscription est donc fixée au vendredi 7 février 2020.

Chaque citoyen·ne peut réaliser cette démarche soit en mairie, soit par courrier adressé à la mairie en utilisant le formulaire CERFA n°12669*02, soit par internet sur le site service-public.fr. Dans tous les cas, une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont obligatoires.

Chaque citoyen·ne peut aussi vérifier sa situation électorale en se rendant à l'adresse en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille infos, nous avons la joie de vous annoncer :

*La naissance de **Diane CHASSAIN** le 20 juin 2019, au foyer de Guillaume et Alexandrine, habitants de Chauveix.*

*La naissance de **Maximilien MONBUREAU** le 21 septembre 2019, au foyer de Jean-Baptiste et Marilyn, habitants de Champneuf.*

*La naissance de **Théo MONOY** le 1er novembre 2019, au foyer de Michaël et Aurore, habitants de Lascaux.*

*La naissance d'**Agathe MERIGOT PAGET** le 9 décembre 2019, au foyer de Bruno et Sabrina, habitants des Brugerettes.*

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !

Nous déplorons aussi, les décès de :

*Monsieur **Dominique GOYER**, habitant du Bourg, le 25 juillet 2019.*

*Madame **Michelle MOURIER**, habitante du Bourg, le 21 septembre 2019.*

*Madame **Françoise MAGLIOCCO**, habitante de Côte Ribière, le 6 octobre 2019.*

*Madame **Yvette CHAMPEAU**, habitante de Côte Ribière, le 28 octobre 2019.*

*Monsieur **André FOURAT**, habitant de Lascaux, le 29 octobre 2019*

À leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

Les associations de la commune

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activités à venir :

Soirée « Cassoulet » le samedi 25 avril 2020.

Soirée « Entrecôte » le samedi 20 juin 2020.

Et aussi les mercredis « Loisirs » - A partir de 14H30

Mercredi 22 Janvier 2020 Mercredi 12 Février 2020 Mercredi 26 Février 2020

Mercredi 11 Mars 2020 Mercredi 25 Mars 2020

❖ Rando Nature :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45.

Randonnée le troisième dimanche de chaque mois. Participation : 2€00.

Programme détaillé ci-joint, en mairie et sur le site de la commune.

❖ Top Gym :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir à 18H30 (Hors vacances scolaires).

L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.

Les jeudis sont consacrés à la gym douce, accessible à tous pour préserver son autonomie et faire des exercices sans douleur.

Venez essayer, les premières séances sont offertes.

Activités à venir :

Soirée « Fondu-Frites » le samedi 23 mai 2020.

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : La présidente, Madame Aurélie DUTILLEUL au 06 86 69 06 81

Activités à venir :

« Loto » le samedi 1er Février 2020.

❖ GB2L Racing Team :

Contact : Le président, Monsieur Gilles LUNEAU au 05 55 67 99 35

Activités à venir : « Bourse d'échange Moto – Auto » le dimanche 5 avril 2020.

Pour contacter votre maire

Sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>